

COMMUNE DE LUGARDE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres en exercice</u> : 11	Séance du mercredi 10 avril 2024
<u>Présents</u> : 10	L'an deux mille vingt-quatre et le 10 avril, l'assemblée régulièrement convoquée le 05 avril 2024, s'est réunie sous la présidence de Madame Cécile UNIQUE, Maire.
<u>Votants</u> : 10	<u>Sont présents</u> : Joëlle BORNE, Daniel PEPIN, Cécile UNIQUE, Marie-Claire RABOISSON, Géraldine PICHOT, Alicia BIEHLER, Thierry MERCIER, Isabelle DIEUX, Françoise DUBOIS, Virginie BAYON
<u>Pour</u> : 10	<u>Représenté</u> :
<u>Contre</u> : 0	<u>Excusé</u> :
<u>Abstention</u> : 0	<u>Absent</u> : Laurent CONQUET
	<u>Secrétaire de séance</u> : Joëlle BORNE

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Mairie de LUGARDE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Mairie de LUGARDE pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 708 031,19 Euros
En dépenses à la somme de : 708 031,19 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Dépenses au titre de l'exercice 2024	342 856.96 €
Dont virement à la section d'investissement	141 489.11 €

RECETTES

Recettes au titre de l'exercice 2024	342 856.96 €
Dont résultat 2023 reporté	64 061.96 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses au titre de l'exercice 2024	365 174,23 €
Dont restes à réaliser de l'exercice 2023	50 258.00 €
Dont solde d'exécution 2023 négatif reporté	146 024.23 €

RECETTES

Recettes au titre de l'exercice 2024	365 174,23 €
Dont excédent de fonctionnement capitalisé	122 092.33 €
Dont restes à réaliser de l'exercice 2023	74 190.00 €
Dont virement de la section de fonctionnement	00.00 €

ADOPTE A LA MAJORITE

Objet de la
délibération :
**Adoption du Budget
primitif 2024**

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Cécile UNIQUE

Date de transmission de l'acte: 02/08/2024

Date de reception de l'AR: 02/08/2024

015-211501101-DE_020BIS_2024-DE
A G E D I